



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2519

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Actions de recherche et développement en collaboration avec des laboratoires en matière de déclinaisons opérationnelles d'un plan climat territorial - Conventions avec Véolia et EDF

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagherne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérmian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Deseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Palleja, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

Séance publique du 17 octobre 2011

Délibération n° 2011-2519

commission principale : proximité et environnement

objet : **Actions de recherche et développement en collaboration avec des laboratoires en matière de déclinaisons opérationnelles d'un plan climat territorial - Conventions avec Véolia et EDF**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Devançant la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement qui rend obligatoire la réalisation d'un plan climat énergie territoire (PCET) pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, la Communauté urbaine de Lyon a voté à l'unanimité lors du Conseil de communauté du 18 décembre 2007, la volonté d'atteindre les 3 x 20 en 2020 (réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % sur la base du niveau de 1990, porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans le total de la consommation d'énergie et réaliser 20 % d'économies d'énergies) afin de lutter contre le changement climatique.

Pour répondre à cet engagement, la Communauté urbaine a mis en œuvre l'élaboration d'un plan climat stratégique pour l'agglomération lyonnaise à 2020 basée sur une démarche collective construite en trois étapes :

- élaboration d'un diagnostic climat partagé,
- définition d'un scénario d'agglomération,
- écriture et réalisation de plans d'actions.

La Communauté urbaine est ainsi actuellement en phase d'élaboration d'un plan d'actions permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs de la délibération du 18 décembre 2007. Ce plan d'actions est transversal, portant sur les entreprises, les transports, l'habitat et la production/distribution d'énergie.

A cette étape du processus, et dans l'attente de la validation du plan d'actions en fin d'année, il est important d'anticiper et de pouvoir mener des travaux complémentaires qui permettront la déclinaison opérationnelle de ce plan d'actions futur avec, notamment, pour objectifs :

- d'évaluer et de comparer les différentes typologies d'actions sur une base de critères communs, comme par exemple le coût marginal valorisé en euros par tonne de carbone évité,
- de mettre en œuvre un outil permettant d'appréhender finement les besoins énergétiques à l'échelle des bâtiments, sur l'ensemble de l'agglomération, et de pouvoir ensuite décliner des opérations de rénovation thermique en priorité dans les secteurs sur lesquels l'effort engagé apportera les gains énergétiques les plus importants.

Ces outils d'aide à la décision pour les déclinaisons opérationnelles du plan climat territorial n'existent aujourd'hui qu'à l'état de prototypes et ne font pas l'objet de solutions intégrées. Aussi, il est proposé de mener des actions de recherche et développement en collaboration avec des laboratoires (publics et privés) faisant référence à l'échelle nationale et européenne.

L'évaluation et la comparaison des différentes typologies d'actions pourraient à la suite prendre la forme d'un partenariat de recherche et développement entre la Communauté urbaine et Véolia dans le cadre d'un projet soutenu par l'Agence nationale de la recherche et dénommé AETIC.

L'objectif d'AETIC est de proposer un outil permettant d'utiliser des courbes de coûts marginaux (euros par tonne de carbone évité) qui permettent d'optimiser financièrement les opérations (quels coûts pour quels effets de réduction des émissions de dioxyde de carbone de telle ou telle mesure). Il serait possible avec cet outil

de prioriser les actions sur lesquelles la Communauté urbaine s'engagera, en réalisant dans un premier temps les actions les plus efficaces en terme de carbone économisé par euro.

La mise en œuvre d'un outil d'appréciation des besoins énergétiques à l'échelle des bâtiments, sur l'ensemble de l'agglomération, prendrait la forme d'un partenariat de recherche entre la Communauté urbaine et EDF, qui missionnera l'European institute for energy research (EIFER) situé à Karlsruhe (Allemagne).

Le projet d'outil d'appréciation des besoins énergétiques à l'échelle des bâtiments vise à construire une modélisation "ascendante" des consommations énergétiques des bâtiments du territoire de l'agglomération. En effet, le diagnostic des émissions de gaz à effet de serre établi annuellement par COPARLY (comité de coordination pour le contrôle de la pollution atmosphérique de la région lyonnaise) est construit à partir de désagrégations "descendantes" de données statistiques à l'échelle locale ou régionale, ce qui nuit à la précision des modélisations. L'outil de planification énergétique prendrait en compte :

- des éléments physiques : orientation des bâtiments, apports solaires,
- des éléments liés à la date de construction de chacun des bâtiments de la Communauté urbaine,
- des éléments liés aux sources d'énergie connectées aux bâtiments (réseaux),
- des éléments de diagnostic énergétique des bâtiments,

pour permettre la constitution d'un suivi de l'ensemble des bâtiments d'habitation du territoire en matière d'évolution des consommations énergétiques.

Ces deux projets nécessitent des échanges de données avec le système d'information géographique (SIG) de la Communauté urbaine et des partenaires impliqués.

Les conventions de partenariat afférentes à ces deux projets de recherche sont conclues dans le cadre de projets de recherche et développement auxquels la Communauté urbaine contribue, sans les financer dans sa totalité, ni en acquérir les résultats de manière exclusive. En conséquence, les engagements exécutés dans le cadre de ce projet ne sont pas soumis, en application de l'article 3-6 du code des marchés publics, aux dispositions de ce code.

Dans le cadre de ces conventions, la Communauté urbaine sera notamment amenée à :

- financer du temps de travail sous la forme de temps agent (estimation de 15 jours-hommes par an au total pour les deux projets), valorisé à hauteur de 3 500 €,
- donner accès aux partenaires à un ensemble de données cartographiques au format SIG ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le partenariat entre la Communauté urbaine de Lyon et les laboratoires de recherche et développement dans la mise en œuvre d'outils de suivi des consommations énergétiques de territoire et d'analyse des coûts de diminution des émissions de CO₂,

b) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine et Véolia d'une part, et EDF d'autre part,

c) - la diffusion des données mentionnées dans les annexes des deux conventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.